



PÊCHE
et PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
en ADOUR-GARONNE

.....
Rapport annuel d'activité
2016



SOMMAIRE

LE RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE

en ADOUR-GARONNE	4
L'Union de bassin, une entité de coordination	4
Les indicateurs clés de l'année 2016	5
Les effectifs de l'année 2016	6
Le loisir pêche à l'ère 2.0	7

GOUVERNANCE

Les instances décisionnelles	8
La représentation interne	9
La représentation extérieure	9

Les instances décisionnelles	8
La représentation interne	9
La représentation extérieure	9

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE 2016

La Fédération Nationale pour la Pêche en France	12
L'agence de l'eau Adour-Garonne	13

PARTENARIATS

La Fédération Nationale pour la Pêche en France	12
L'agence de l'eau Adour-Garonne	13

La Fédération Nationale pour la Pêche en France	12
L'agence de l'eau Adour-Garonne	13

RESSOURCES

Bilan & compte de résultat 2016	14
Ce que finance la carte de pêche	15
La cotisation Pêche Milieu Aquatique	15

Bilan & compte de résultat 2016	14
Ce que finance la carte de pêche	15
La cotisation Pêche Milieu Aquatique	15

ACCOMPAGNER, SENSIBILISER

Étudier, protéger, gérer	18
Promouvoir, développer	20

ÉTUDIER, PROTÉGER, GÉRER

Promouvoir, développer	20
------------------------------	----

PROMOUVOIR, DÉVELOPPER

Focus : une fédération, une action	22
--	----

FOCUS : UNE FEDERATION, UNE ACTION

Focus : une fédération, une action	22
--	----



« Notre union de bassin, forte de ses 18 fédérations et de leurs 313 000 pêcheurs, est un maillon essentiel dans l'organisation des structures associatives de la pêche de loisir en charge de missions d'utilité publique au service de l'environnement.

Veiller à la préservation et à l'amélioration des milieux aquatiques tout en étoffant notre connaissance des cours d'eau, des lacs et des espèces qui en assurent la biodiversité, sont les actions qui constituent le cadre essentiel de nos missions en relation avec le nouveau SDAGE Adour-Garonne.

Le réseau de suivi de la qualité des lacs, le « Guide d'accompagnement des porteurs de projet dans les opérations d'effacement ou d'arasement de seuils », la contribution à l'étude de répartition du brochet aquitain, l'étude sur la population de silures dans la Garonne ou bien la sensibilisation des pêcheurs à la préservation du desman des Pyrénées, illustrent la diversité et la qualité des actions de l'UFBAG et des fédérations du bassin.

Notre place dans les instances de bassin - conseil d'administration de l'Agence, comité de bassin et leurs différentes commissions - nous permet également de participer activement à la réflexion sur les grands axes des politiques mises en œuvre en Adour-Garonne et à leur évaluation et nous nous y sommes particulièrement attachés en 2016.

Enfin, parmi les chantiers importants ouverts cette année figure le bilan du partenariat avec l'Agence dans le cadre du 10ème programme et la réflexion sur ses modalités dans le cadre du futur 11ème programme qui entrera en vigueur en 2019.

Ce partenariat, officialisé il y aura bientôt dix ans, revêt une importance majeure car l'UFBAG est un acteur essentiel pour la préservation des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne, grâce à l'engagement de ses bénévoles et de ses salariés toujours passionnés et entièrement dévoués à leurs missions. »

Jean-Louis Molinié

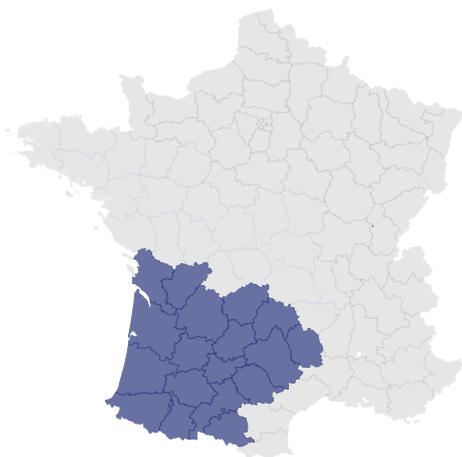
LE RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE

en ADOUR-GARONNE



L'union de bassin, une entité de coordination

L'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne (UFBAG) est l'une des 6 unions de bassin que compte désormais le vaste tissu associatif de la pêche de loisir.



Mise en place en 2007 conformément à la loi 1901, l'UFBAG est une structure associative ayant pour objet la concertation entre ses 18 fédérations membres et la coordination de leurs actions à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Elle assure un rôle de relais et d'interface entre les fédérations départementales, la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et l'agence de l'eau Adour-Garonne, principalement sur les dossiers relatifs à la protection des milieux aquatiques.

De manière plus générale, sa mission est de structurer et animer le réseau des fédérations de manière à concourir en toute cohérence et dans un esprit de partage d'expérience et de mutualisation des moyens :

- à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques,
- à l'entretien et à la surveillance du domaine piscicole,
- à la valorisation du patrimoine naturel aquatique,
- à l'éducation à l'environnement.

71 850 km
de cours d'eau

640
Associations Agréées
pour la pêche et la protection du
milieu aquatique (AAPPMA)

18
Fédérations Départementales
(FDAAPPMA)

3
Associations
Migrateurs

205
Salariés

280
Bénévoles élus
membres des
conseils
d'administration
des fédérations





Les indicateurs clés de l'année 2016

313 342 pêcheurs

dont 2 271 pêcheurs amateurs
aux engins et filets

80 117

jeunes de - de 18 ans

+ 7,8 %

de cartes journalières

223 999

cartes de pêche délivrées sur www.cartedepeche.fr,
site officiel d'adhésion aux AAPPMA



27

parcours labellisés

690

gardes pêche
particuliers

+ 120

études

et 50 chantiers
de restauration de
milieu engagés par les
fédérations

3 400

animations dispensées

840

procès verbaux établis
au titre de la loi pêche

16

fédérations engagées dans la
régulation du Grand Cormoran
pour un quota total de tir de
6170 individus

41 000

personnes initiées à la pêche et
sensibilisées à la préservation des
milieux

60

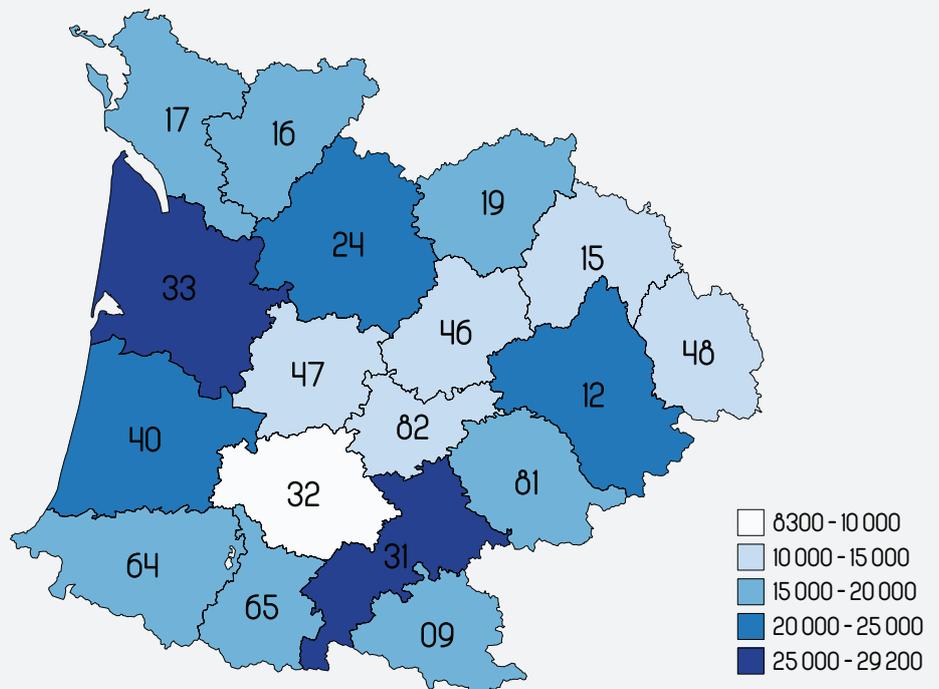
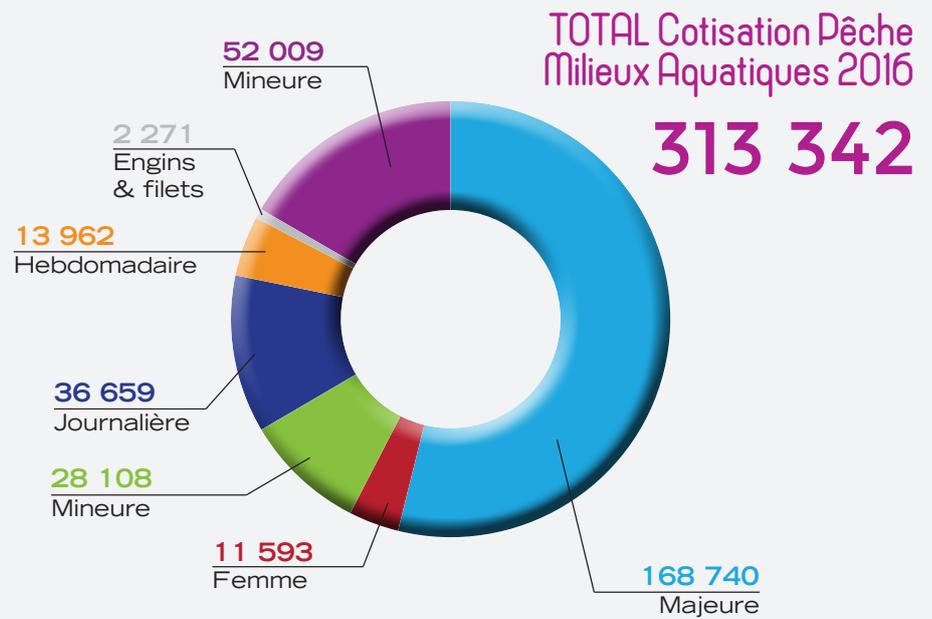
procédures suivies
au titre de la loi sur l'eau



Les effectifs de l'année 2016

En baisse depuis plusieurs années à l'échelle du bassin, les effectifs connaissent une légère inversion de tendance depuis 2014 (+ 0,5%).

Les produits pour les personnes mineures et les femmes sont en augmentation, respectivement +1,75% et +1,48%. Les produits journaliers rencontrent un réel succès en 2016 avec une augmentation de plus de 7%.



Nombre de CPMA 2016 par départements - Source : FNPF.



Plus d'1 million de cartes de pêche ont été distribuées via cartedepeche.fr en 2016 ! Ce chiffre marque une nouvelle étape pour le site Internet du réseau associatif pêche. Il démontre l'engouement des pêcheurs pour ce site mais également le succès rencontré auprès des structures associatives et leur réseau de distribution.

Depuis sa mise en service en 2012 par la Fédération Nationale de la Pêche en France, le nombre de fédérations optant pour cette solution comme unique moyen de distribution, ne cesse d'augmenter, passant de 4 en 2012 à 14 en 2014, puis à 36 en 2016. Elles seront 44 en 2017 !

Créé en 2012 par la FNPF afin de simplifier l'accès des pratiquants à la pêche de loisir, cartedepeche.fr reste encore aujourd'hui le seul outil web français dématérialisant totalement l'adhésion vers un milieu associatif : une véritable prouesse technique ! Automatisation du processus

« La pêche représente un des loisirs les plus populaires de l'hexagone. La France compte 1 559 207 pêcheurs, plaçant ainsi la FNPF comme l'une des plus importantes fédérations de loisir derrière celle du football et la première fédération de pêche d'Europe. » (Source : FNPF)

de commande des cartes de pêche pour les distributeurs ou les particuliers, impression en temps réel de la carte de pêche, simplification de la gestion comptable des cotisations obligatoires, autant d'aspects qui font de cartedepeche.fr un site unique en son genre. En 2019, les cartes de pêche seront exclusivement disponibles sur le site www.cartedepeche.fr. Des dépositaires seront toutefois toujours présents pour accompagner les démarches d'adhésion en cas de besoin.

Evolution des adhésions sur www.cartedepeche.fr

2012 - 230 580
2014 - 636 458
2015 - 847 717
2016 - Plus d'1 million !

30% sont réalisées directement par les internautes de chez eux,

70% par le biais du réseau des dépositaires.

www.cartedepeche.fr à la cote en Adour-Garonne !

- Sur les 18 départements du bassin, 15 ont proposé exclusivement l'adhésion en ligne en 2016.
- Sur les 313 342 adhésions enregistrées en 2016, 72% ont été réalisées sur la plateforme www.cartedepeche.fr.



GOUVERNANCE

Les instances décisionnelles

Un bureau de 8 membres et un conseil d'administration composé de 19 membres.

Le bureau



Président
Jean-Louis MOLINIE
(47) Lot-et-Garonne



Vice-Président
Zone Adour
Jean-Luc CAZAUX
(65) Hautes-Pyrénées



Secrétaire général
Claude DEJEAN
(82) Tarn-et-Garonne



1er Vice-président
Zone Garonne amont
Norbert DELPHIN
(31) Haute-Garonne



Vice-Président
Zone Dordogne
Jean-Marie RAMPNOUX
(24) Dordogne



Trésorier général
Alain GUILLAUMIE
MIGADO



Vice-président
Zone Garonne aval
Daniel BOURDIE
(33) Gironde



Vice-Président
Zone Charente
Gilles BRICHET
(17) Charente-Maritime

Le conseil d'administration

- Olivier BRIARD (MIGRADOUR)
- Patrick CHABRILLANGES (19) Corrèze
- Jean COUDERC (12) Aveyron
- André DARTAU (64) Pyrénées-Atlantiques
- Jean-Louis FUGAIRON (09) Ariège
- Mathieu LABROUSSE (16) Charente
- René LOUBET (32) Gers
- François MAGDINIER (48) Lozère
- Jacques MARSAN (40) Landes
- Gérard RAYNAL (81) Tarn
- Patrick RUFFIE (46) Lot
- Yves TURQUET (15) Cantal

La représentation interne

FNPF

Bureau

Patrick RUFFIE (46) - 3ème Vice-président

Jean-Louis MOLINIE (47) - 6ème Vice-président

Conseil d'administration

Marc GEORGER (15)

Norbert DELPHIN (31)

André DARTAU (64)

Ghislain BATAILLE (24)

Commission Budget et suivi financier

Patrick RUFFIE (46)

Commission Promotion Communication

Marc GEORGER (15)

Norbert DELPHIN (31)

Patrick RUFFIE (46)

Commission Technique

Patrick RUFFIE (46)

André DARTAU (64)

Commission Législation règlementation statuts

Jean-Louis MOLINIE (47)

Ghislain BATAILLE (24)

Commission Eau Protection Milieu Aquatique & Biodiversité

André DARTAU (64)

Commission Développement Loisir Pêche

Ghislain BATAILLE (24)

Marc GEORGER (15)

Norbert DELPHIN (31)

Commission Pêche professionnelle

André DARTAU (64)

SYNDICAT NATIONAL DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE PÊCHE DE LOISIR (SNSAPL)

Claude DEJEAN (82) - Secrétaire



La représentation extérieure

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Conseil d'administration

Jean-Louis MOLINIE (47)

Commission Programme, finances et évaluation

Jean-Louis MOLINIE (47)

Commission des interventions

Jean-Louis MOLINIE (47)

COMITÉ DE BASSIN

Séances plénières

Norbert DELPHIN (31)

Jean-Louis MOLINIE (47)

Alain GUILLAUMIE (MIGADO)

Commission planification

Norbert DELPHIN (31)

Commission technique du milieu naturel aquatique (CTMNA)

Norbert DELPHIN (31)

Gilles BRICHET (17)

Jean-Louis MOLINIE (47)

Alain GUILLAUMIE (MIGADO)

COGEPOMI GARONNE

Daniel BOURDIE (33)

Alain LARTIGUE (47)

COGEPOMI ADOUR

André DARTAU (64)

Jacques MARSAN (40)

COMMISSION DE BASSIN POUR LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

Ghislain BATAILLE (24)

Jean-Paul GIRARD (17)

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE 2016



15/02/2016
à Roques-sur-Garonne - **Visite du parcours du lac de Lamartine (31) en vue de sa labellisation en parcours famille** et délibération de la commission «Développement du loisir pêche».

29/03/16
à Toulouse - **Conférence de bassin**, rendez-vous annuel pour une journée d'échanges et de bilan entre les fédérations et de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Zoom sur le réseau complémentaire de suivi de la qualité des lacs.



28/04/16
à Agen - **Assemblée Générale électorale** pour désignation des représentants au conseil d'administration de la FNPF. Sont élus à l'unanimité : Ghislain Bataille (24), André Dartau (64), Norbert Delphin (31), Jean-Louis Molinié (47) et Patrick Ruffié (46).

14/05/2016
à Rochefort - **Assemblée Générale & Congrès** Adoption des nouveaux statuts. Jusqu'alors union interrégionale, l'UFBAG devient officiellement une union de bassin constituée de 18 fédérations membres et 4 fédérations membres associées et 2 associations migrateurs, membres cooptés.



FÉVRIER



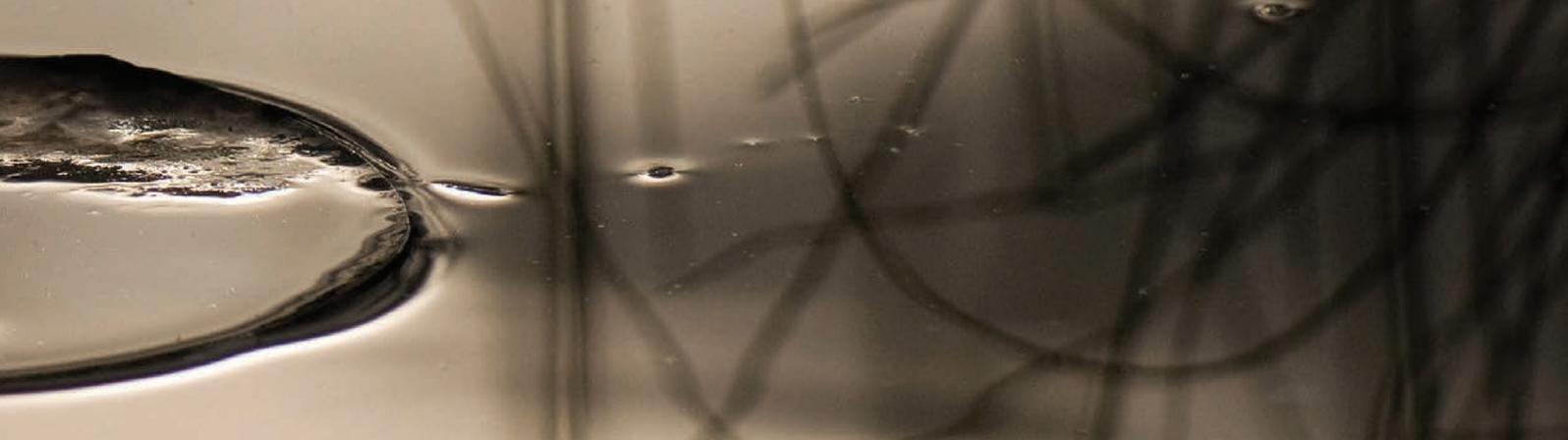
MARS



AVRIL



MAI



22/06/2016 à Pointis-Inard -
3ème réunion de coordination «Tour de France».

Validation du programme des animations proposées pour l'évènement et distribution des objets promotionnels aux fédérations.



26/08/2016
à Bruch - **Conseil d'administration.**

L'UFBAG vient en aide à la structuration de l'association régionale des fédérations d'Occitanie en adoptant le principe d'une mise à disposition temporaire de sa salariée.

20/09/2016 à
Toulouse - **Election de Jean-Louis Molinié (président de l'UFBAG et de la fédération du Lot-et-Garonne) en tant que membre du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne,** en remplacement de Richard Iriarte, ancien président de la fédération de la Charente.

19/12/2016
à Agen - **1ère réunion de coordination entre l'UFBAG et les deux associations régionales, Nouvelle Aquitaine et Occitanie.** Premiers échanges sur des modalités de fonctionnement et de répartition des missions.



JUIN



AOÛT



SEPTEMBRE



DÉCEMBRE

PARTENARIATS

La Fédération Nationale pour la Pêche en France

La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), créée depuis le 1er janvier 2007, a souhaité, après 3 années d'existence et au regard des actions réalisées au profit des FDAAPPMA, disposer de relais régionaux.

Les unions régionales, jusqu'alors simples circonscriptions électorales pour la plupart d'entre elles, s'affichent évidemment comme des candidates idéales pour jouer ce rôle de relais. Relais essentiel à la coordination des FDAAPPMA pour le «faire connaître» de sa politique et des actions qu'elle réalise, la FNPF s'est ainsi engagée à participer annuellement au financement des unions régionales.

En 2016, la structuration du réseau se redessine au regard de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et sont officiellement créées :

- **6 UNIONS DE BASSIN**, en cohérence avec les grands bassins hydrographiques : Adour Garonne, Rhône Méditerranée Corse, Loire Bretagne, Seine Normandie, Artois Picardie et Rhin Meuse. Elles sont prioritairement chargées de la coordination des projets de préservation des milieux aquatiques en partenariat avec les agences de l'eau.

- **13 ASSOCIATIONS RÉGIONALES**, en cohérence avec les nouvelles régions administratives. Elles s'attachent, quant à elles avec l'appui des conseils régionaux, à la mise en place de stratégies de développement des territoires et du tourisme par le biais de la pêche de loisir.



Les missions soutenues par la FNPF

- Structurer et animer le réseau des FDAAPPMA
- Renforcer la participation des FDAAPPMA dans l'élaboration des politiques publiques
- Informer et sensibiliser les FDAAPPMA et leur AAPPMA pour une meilleure prise en compte des enjeux sur l'eau et les milieux aquatiques, le loisir pêche et les espaces piscicoles
- Valoriser les actions techniques subventionnées
- Participer à la sensibilisation des riverains de cours d'eau et/ou de syndicats de rivières sur les missions des FDAAPPMA
- Soutenir les FDAAPPMA dans leurs missions de promotion et de développement du loisir pêche
- Favoriser et participer à l'organisation de projets de formation à destination des élus et collaborateurs des FDAAPPMA
- Favoriser la mutualisation de moyen
- Favoriser la mise en oeuvre d'une stratégie de communication régionale et/ou de bassin sur la base et en relais de la stratégie nationale



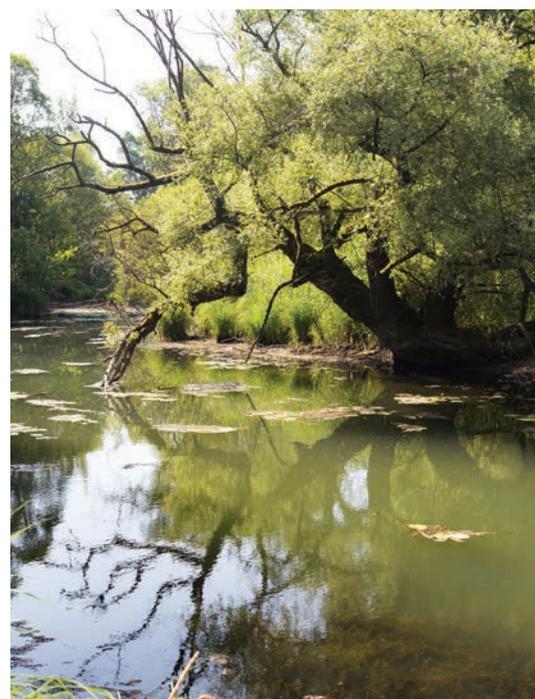
L'agence de l'eau Adour-Garonne

Né avec l'instauration de la Redevance Milieux Aquatique (RMA), le partenariat des structures associatives de la pêche de loisir avec l'agence de l'eau Adour-Garonne ne cesse de s'amplifier et s'organise aujourd'hui selon des modalités définies dans le cadre de contrats pluriannuels.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 officialise l'investissement des structures associatives de la pêche de loisir vis-à-vis des milieux et confie aux fédérations une mission d'intérêt général ayant pour objet la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. Cette loi donne également naissance à la redevance Protection Milieux Aquatiques qui impose une contribution de chaque pêcheur – avec l'achat de sa carte – aux lignes budgétaires de l'agence pour le financement d'actions en faveur des milieux.

Le partenariat entre l'agence et les FDAAPPMA s'instaure ainsi d'une manière évidente. Il s'enrichit en 2007 avec la création de l'UFBAG qui favorise l'émergence de projets à l'échelle du bassin, puis en 2012 avec la signature d'un accord cadre national entre le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et la FNPF, qui renforce les partenariats existants entre les fédérations et les six agences de l'eau au cours des 10èmes programmes.

Sur le bassin Adour-Garonne, cet accord cadre national se décline sous la forme de contrats pluriannuels, établis entre l'agence et chacune des 18 fédérations du bassin. Dans ce contexte, l'agence apporte un soutien financier aux fédérations pour la réalisation, en régie, d'actions en matière de planification, de connaissance, de suivi et de restauration physique des milieux mais également en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.



Un partenariat en 2 dimensions

L'agence de l'eau Adour-Garonne soutient le milieu associatif de la pêche de loisir dans une dimension départementale pour l'opérationnalité, l'expertise (à travers l'action des FDAAPPMA) et dans une dimension de bassin pour la coordination, la valorisation (à travers l'action de l'UFBAG).

RESSOURCES



Bilan & compte de résultat 2016

Malgré une stabilité dans son rythme d'activité depuis maintenant plusieurs années, l'UF BAG enregistre en 2016 un résultat déficitaire, qui reste toutefois exceptionnel. En effet, dans le cadre de la restructuration du réseau des SAPL, la FNPF soutient désormais financièrement les unions de bassin et les associations régionales. La subvention attribuée en 2016 a donc été revue à la baisse par rapport aux années précédentes et explique ce résultat.

Bilan

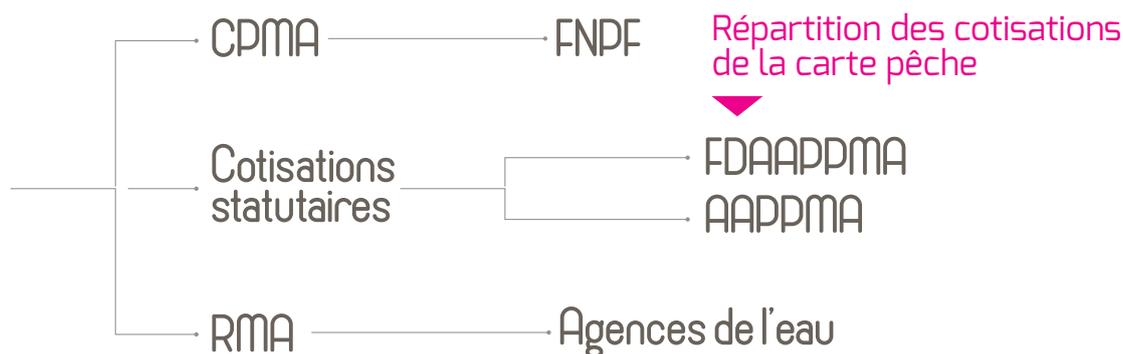
Actif	2015	2016	Passif	2015	2016
Actif immobilisé	43 792 €€	34 804 €	Capitaux propres	183 685 €	158 996 €
Actif circulant	162 054 €	148 101 €	Provisions pour risque et charges	570 €	694 €
			Dettes	21 591 €	23 215 €
Total général	205 846 €	182 905 €	Total général	205 846 €	182 905 €

Compte de résultat

Charges	2015	2016	Produits	2015	2016
Charges courantes d'exploitation	139 738 €	139 131 €	Subventions d'exploitation	105 529 €	77 519 €
Dotations aux amort. et dép.	9 311 €	9 123 €	Reprises sur provisions	1 341 €	2 017 €
Autres charges	1 991 €	3 165 €	Autres produits	44 658 €	46 480 €
Charges exceptionnelles	4 689 €	3 €	Produits exceptionnels	13 759 €	8 213 €
Impôts sur les bénéfices	158 €	96 €	Produits financiers	843 €	813 €
Total général	155 887 €	151 518 €	Total général	166 130 €	135 042 €



Ce que finance la carte de pêche



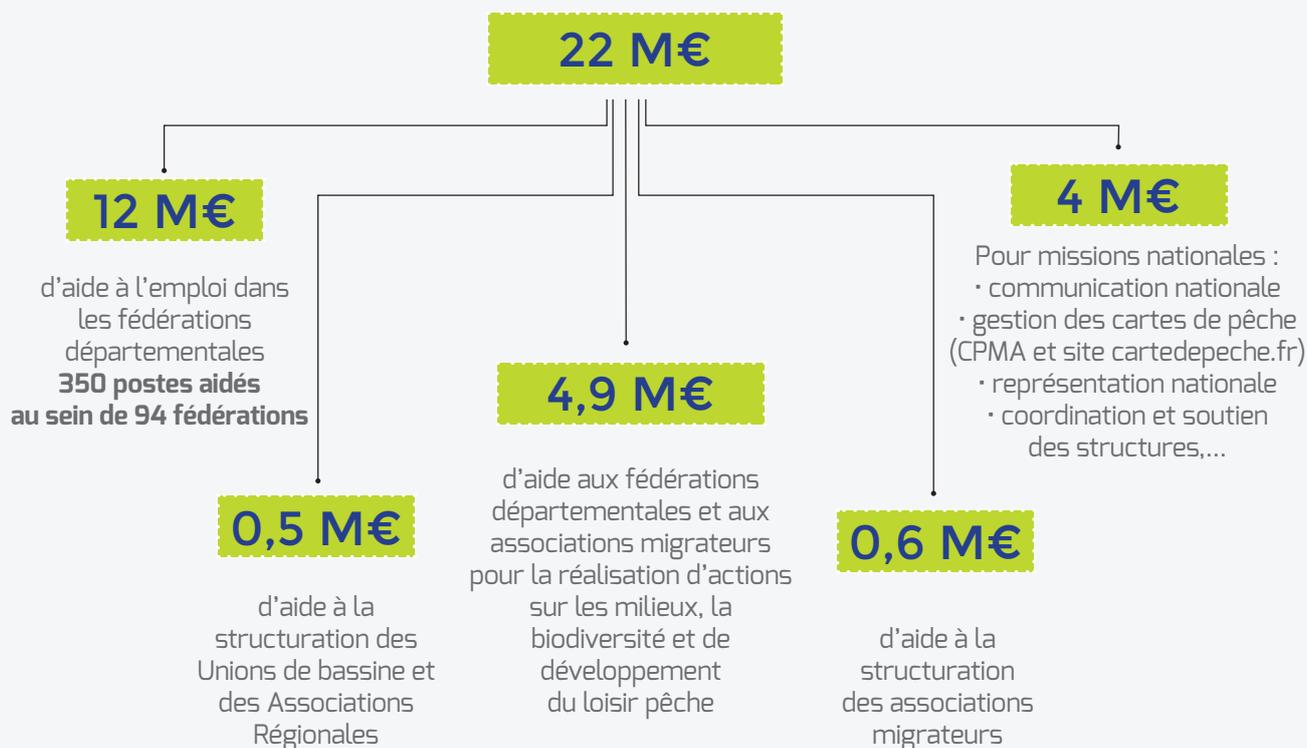
Depuis 2014, les effectifs du loisir pêche sont repartis à la hausse. En 2016, la tendance est à la stabilité.

Toutes catégories confondues, l'hexagone compte de 1 527 490 pêcheurs !



Cotisation Pêche Milieux Aquatiques

Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF



ACCOMPAGNER, SENSIBILISER

Participer à l'élaboration des politiques publiques

Les structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) siègent depuis de nombreuses années dans les diverses instances du conseil d'administration de l'agence de l'eau et du comité de bassin. Elles y assument notamment leur rôle en soutenant la préservation des milieux aquatiques et en veillant à la bonne compatibilité de la pêche de loisir avec les autres usages.

Par le biais des 4 élus qui les représentent, les SAPL ont, en 2016, tout particulièrement contribué aux réflexions menées dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique ou encore du dispositif de suivi et d'évaluation du SDAGE-PDM 2016-2021. Elles veillent également au bon déroulement des projets de SAGE sur tout le territoire et à leur compatibilité avec le SDAGE. La fédération des Hautes-Pyrénées a également mis les compétences de son responsable technique, Marc Delacoste, au service des élus du comité de bassin pour les éclairer sur les enjeux liés au transport sédimentaire et à l'état écologique des cours d'eau.

Dresser un bilan du partenariat avec l'agence de l'eau

Voilà 3 ans que les fédérations et l'agence de l'eau évoluent dans un partenariat en déclinaison directe d'un accord cadre signé entre les agences de l'eau, le ministère et la FNPF. 3 ans riches par l'action quotidienne des 18 fédérations en faveur de la protection et de la restauration des milieux aquatiques et par le soutien technique et financier que leur apporte l'agence de l'eau.

L'UFBAG et l'agence se lancent en 2016 dans un travail d'analyse pour dresser un bilan à mi-parcours de ce partenariat et faire émerger des perspectives pour le prochain programme d'intervention. Travail à suivre en 2017...

Un guide pour accompagner les porteurs de projet dans les opérations d'effacement ou d'arasement de seuils

Fruit d'une réflexion portée en co maîtrise d'ouvrage par l'association Demain Deux Berges et l'UFBAG, ce guide apporte des éléments sur la faisabilité technique des opérations d'effacement/arasement de seuils et des conseils pour adapter le contenu des Cahiers des Clauses Techniques Particulières, veillant ainsi à ne pas multiplier les coûts des études préalables.



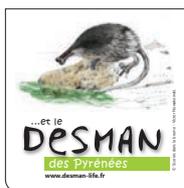
Sensibiliser à la préservation du desman des Pyrénées

Le desman des Pyrénées bénéficie d'un programme LIFE+ qui propose d'améliorer de façon pérenne et démonstrative le statut de conservation de l'espèce. En 2016, la pêche associative devient actrice et partenaire de ce programme.

Ce programme s'est fixé différents objectifs visant tout particulièrement à faire sortir l'espèce de son anonymat et à sensibiliser les populations mais également les acteurs de la gestion des milieux aquatiques à la préservation de ce fragile pyrénéen.

En tant que tête de réseau, l'UFBag s'est alors investie, aux côtés du conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées, dans le développement d'une campagne de sensibilisation des pêcheurs mais plus largement du grand public.

Un panel d'outils de communication a ainsi été développé en 2016 (autocollants, affiches, pochettes, articles, etc.) et mis à disposition des 6 fédérations pyrénéennes, qui ont assuré localement la sensibilisation par le biais de diverses animations et publications.



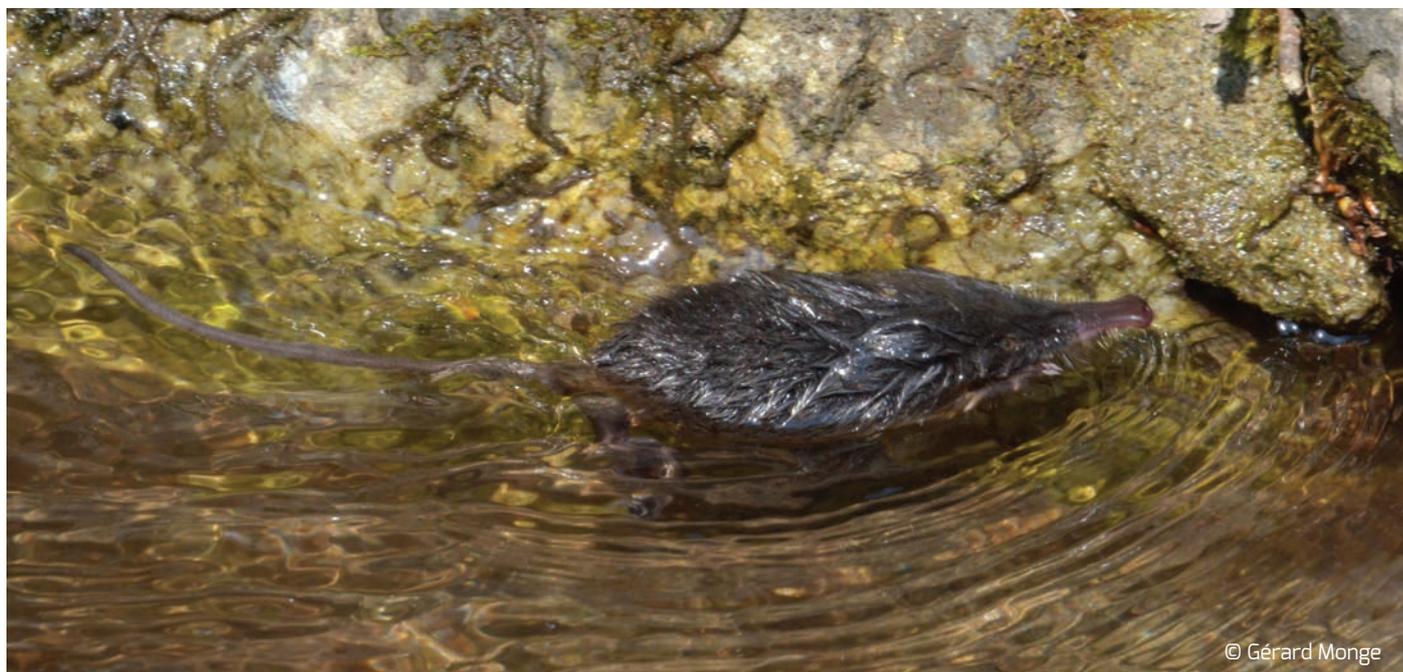
Avec ma carte de pêche, je protège la rivière !



Chaque année, l'UFBag et l'agence de l'eau proposent de promouvoir auprès des plus jeunes la contribution des pêcheurs en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques par l'acquisition de leur carte.

En 2016, les 18 fédérations du bassin ont ainsi été chargées de relayer ce message grâce aux 10 000 porte-clés mèmes mis à leur disposition à l'occasion de la journée de la pêche.

Pour en savoir plus : www.desmanlife.fr



© Gérard Monge

ÉTUDIER, PROTÉGER, GÉRER

Réseau de suivi des lacs

Le bassin Adour-Garonne compte près de 4000 lacs d'origine, de typologie et de superficies diverses, et faisant l'objet d'usages multiples. La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) permet d'assurer, depuis maintenant 2007, la surveillance de ceux de plus de 50 hectares, mais en Adour-Garonne, seuls 107, soit 2,7 %, répondent à ce critère de suivi imposé. Le fonctionnement de la majorité de ces milieux restant ainsi peu connu, les structures associatives de la pêche de loisir ont initié en 2015, avec le soutien de l'agence de l'eau, la mise en œuvre d'un réseau complémentaire pour suivre la qualité de sites, non surveillés par la DCE.

Un réseau opérationnel et fédérateur

Engagé pour une période minimale de 3 ans, ce réseau est porté en maîtrise d'ouvrage par l'Union des Fédérations du Bassin Adour-Garonne (UFBAG), qui en assure la coordination générale et la direction technique sous l'autorité d'un comité de suivi composé des FDAAPPMA de l'UFBAG, de l'agence de l'eau et de l'ONEMA. La mission de l'UFBAG s'articule ainsi autour de la planification mais également de la validation et de la valorisation des données à l'échelle du bassin. En tant que maîtres d'œuvre, les FDAAPPMA se chargent, en régie, de la réalisation des opérations de prélèvements puis de la saisie et de la valorisation des données à l'échelle de leur département. Il s'agit là d'un véritable projet fédérateur, en parfaite cohérence dans l'esprit de partenariat développé avec l'agence de l'eau.

Un outil pour l'expertise et le partage de connaissances des milieux

Le suivi mis en place s'inspire du protocole imposé par la DCE sur les plans d'eau de plus de 50 hectares. Il s'organise ainsi autour de 4 campagnes saisonnières consistant, pour chaque site, à effectuer différents types de relevés pour l'étude de la physicochimie, du phytoplancton et de l'hydromorphologie. Tel que développé aujourd'hui, ce réseau permet surtout de prendre en compte l'expertise technique des FDAAPPMA, réelle plus-value dans l'analyse et la valorisation des données.

2016, deuxième année de suivi

Après les 9 sites prospectés en 2015 sur les 7 départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, du Lot, du Lot-et-Garonne et des Hautes-Pyrénées, 13 autres l'ont été en 2016 sur 9 départements.



Les fédérations de la Lozère et du Tarn-et-Garonne ont en effet rejoint le réseau cette année. Avec au moins 8 nouveaux sites en 2017, 30 sites auront ainsi fait l'objet d'un premier suivi fin 2017.



Lac de Lourdes (65) -
Relevé de mesures in situ sur la
colonne d'eau : température, oxygène
dissous, saturation en oxygène dissous,
conductivité, pH.



Lac des Graoussettes (47) -
Prélèvement d'eau pour analyse
de paramètres physico-chimiques:
chlorures, sulfates, bicarbonates,
calcium, magnésium, sodium, etc.

À noter

- Les rapports d'expertise seront consultables sur le portail des données sur l'eau du bassin Adour-Garonne : adour-garonne.eaufrance.fr/
- Une synthèse de la première période de suivi (2015-2017) sera diffusée dès 2018.

Etude d'estimation des stocks de silures sur l'axe Garonne et ses principaux affluents



A tort ou à raison, le silure est désormais au cœur de nombreuses polémiques, en particulier vis-à-vis des espèces migratrices. A l'échelle d'un bassin comme celui de la Garonne, la compréhension des effets d'une espèce non-native comme le silure sur l'écosystème est essentielle mais se heurte à une contrainte majeure : la capacité à estimer les effectifs de population.

Soucieuse de disposer de connaissances suffisamment fines pour être en mesure de proposer des pistes de gestion halieutique de l'espèce, l'UFBAG a confié au laboratoire ECOLAB de l'Université Paul Sabatier de Toulouse, avec l'appui financier de la FNPF et de l'agence de l'eau Adour-Garonne, une étude d'estimation des stocks sur la partie aval du bassin de la Garonne, zone la plus concernée par la problématique des migrateurs. Basée sur une approche génétique, cette étude permettra d'identifier les géniteurs dits « efficaces » en termes de reproduction et de descendants engendrés au sein d'une population et de fournir in fine une estimation du stock global de l'espèce.

Cette étude, engagée en toute fin d'année 2016, sera menée sur 2017 (collecte des échantillons) et 2018 (analyses génétiques) pour une diffusion des résultats début 2019. L'UFBAG espère que des pistes de gestion pourront émerger et venir soutenir les actions menées actuellement au droit de certains barrages pour la préservation des espèces migratrices.

PROMOUVOIR, DÉVELOPPER



Labellisation de parcours

Dès 2011, le Schéma National de Développement du Loisir Pêche assoit une stratégie en faveur de l'aménagement des sites de pêche existants et de l'émergence d'un réseau de parcours labellisés pour en faire des outils d'animation et de communication.

Répondant à des grilles de critères spécifiques, les parcours se labellent autour de trois thématiques phare : la découverte, la famille et la passion. Ils proposent ainsi respectivement des conditions optimales pour l'initiation et l'apprentissage de la pêche, des conditions pour le confort de pêche et la détente en famille, des conditions optimales pour une pratique plus expérimentée.

La commission de l'UFBAG s'est réunie en février 2016 pour vérifier la conformité des aménagements du parcours du petit lac de Lamartine (Roques/Garonne - 31) avec le cahier des charges national pour l'obtention du label Famille. Situé aux portes de Toulouse, ce site s'avère être parfaitement approprié pour la pratique de la pêche et la détente en famille. Classé en réserve naturelle régionale, ce site offre de quoi occuper les plus curieux et favorise la découverte de la nature, en particulier la richesse de l'avifaune. Y est également proposée une belle vitrine pour la pêche associative puisque le public peut y découvrir les actions d'animations, de sensibilisation et de recherche scientifique menées par la fédération.



A noter

- **27** parcours sont aujourd'hui labellisés sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne.
- Dès 2017, la labellisation des parcours de pêche ne fera plus partie des missions des unions de bassin mais de celles des associations régionales.



Tour de France

Pour la première fois de son histoire, le réseau associatif de la pêche participe en 2016 au Tour de France, sous la bannière «GENERATION PÊCHE». L'ensemble des structures ont été mobilisées dès le mois de septembre 2015 pour mettre en place des animations au bord des routes, des rivières et sur les places des villes et des villages de France traversés.

En Adour-Garonne, ce ne sont pas moins de 9 départements qui ont accueilli ou simplement vu passer le Tour de France et donc 9 fédérations mobilisées pour l'événement sous la coordination de l'UFBAG et l'appui de fédérations voisines.

L'occasion de gagner en visibilité sous une identité percutante, de faire découvrir au grand public l'étendue de nos missions grâce aux stands d'animation installés dans les sites étape de Montauban, Lac de Payolle, Pau, Bagnères-de-Luchon et Revel, de proposer des initiations à la pratique de la pêche tout au long du tracé du Tour sur des milieux d'exception (l'Aveyron à St Antonin Noble Val, les lacs de Samatan, Génos-Loudenvielle, Payolle et St Ferréol), bref, de créer toute une communauté autour de «Génération Pêche».



Le Tour d'Adour-Garonne 2016 en quelques chiffres

- 4 réunions de coordination
- Animation de stands sur 6 villes étapes
- Plus de 40 animations proposées
- Plus de 100 élus et bénévoles mobilisés
- Près de 5 000 tee-shirts Génération Pêche distribués
- Plus de 400 m de banderoles déployés
- Près de 10 000 pare-soleil Génération Pêche distribués
- Plus de 35 000 euros investis pour l'organisation

GENERATION
PÊCHE

FOCUS :

UNE FÉDÉRATION, UNE ACTION

Régies par la loi 1901, reconnues d'utilité publique, les fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont chargées d'une mission d'intérêt général ayant pour objet : le développement de la pêche amateur, la mise en oeuvre d'actions de promotion du loisir pêche, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole, la protection des milieux aquatiques ou encore la collecte de la Redevance Milieu Aquatique (RMA) et de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA). L'année 2016 est marquée par un panel d'actions toutes aussi diversifiées qu'innovantes et exemplaires, soutenues par de nombreux partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseils Régionaux, Conseils départementaux, FNPF, scientifiques, etc.).

ARIÈGE

Une approche inédite, transversale et multi-partenariale, pour diagnostiquer finement l'état d'une masse d'eau



L'effort permanent d'acquisition de connaissance et d'expertise des milieux a permis à la fédération de mettre en évidence un effondrement des populations de poissons depuis 2007 sur la rivière Ariège entre Ax-les-Thermes et Luzenac. Alertée par ce constat, la Direction Départementale des Territoires a réuni en 2016 un comité de pilotage confiant à la fédération la première phase d'une étude diagnostic.

Soucieuse de dépasser les approches indicielles classiques d'évaluation de la qualité d'un cours d'eau, la fédération s'est alors entourée de prestataires aux compétences multiples, unis dans une démarche expérimentale visant à comprendre le phénomène

observé sur l'Ariège et à définir, plus globalement, un cadre pour la recherche future des causes de dysfonctionnements biotiques dans les cours d'eau. Les axes de recherches ont ciblés plusieurs volets de connaissance visant à caractériser le milieu, la population de truites fario, l'état écologique de la rivière et d'éventuels problèmes écotoxicologiques sur la base de tests novateurs utilisant les gammares.

Entièrement pilotée par la fédération, avec l'appui financier de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental, cette démarche novatrice de mutualisation de compétences permet, au terme de plusieurs mois, de mettre en lumière une problématique sérieuse et complexe : le

déclenchement d'une épidémie d'hépatonéphrite parasitaire, plus connue sous le nom de « Proliférative Kidney Disease » dite PKD, infection provoquée par le parasite *Tetracapsuloides bryosalmonae*, entraînant la mortalité d'alevins de truites sur une masse d'eau pourtant classée en très bon état biologique par les indicateurs de la DCE. Les importantes pressions que représentent l'hydroélectricité, par son impact sur le régime thermique et la physico-chimie des eaux, ou encore les rejets domestiques, par leur impact sur la qualité de l'eau, pourraient bien être à l'origine d'une fragilisation du système immunitaire des truites entraînant, pour certaines d'entre elles, des co-infections parasitaires puis leur mortalité.

AVEYRON



L'école de pêche fédérale, un outil au cœur de la dynamique Génération Pêche

Investie depuis près de 20 ans et forte d'une convention signée avec l'Éducation Nationale, la fédération de l'Aveyron propose une école de pêche dynamique et animée en continu par quatre salariés titulaires du BPJEPS. De la découverte des milieux à la pêche, et de l'initiation au perfectionnement, ces professionnels sont sur tous les tableaux.

En 2016, plus de 900 demi-journées d'animations ont été dispensées et 4000 jeunes rencontrés au bord de l'eau ou en classe. Si les interventions ou les types de pêches diffèrent, les animations peuvent tout de même

se classer en deux catégories : les interventions dites « ponctuelles », sur une demi-journée, et les interventions dites « suivies », qui permettent d'aborder en milieu scolaire, sur cinq demi-journées, la découverte des milieux aquatiques sur la base de programmes adaptés à l'âge des enfants. Que ce soit l'installation d'aquarium avec des guppys pour les plus petits ou la recherche d'invertébrés en milieu naturel pour les plus grands, ces activités se terminent par une partie de pêche, moment de partage et de détente.

Les communes, les centres de loisirs, les offices de tourisme sont également des partenaires qui permettent de construire des activités de découverte de la pêche mais aussi de perfectionnement avec des



jeunes qui viennent régulièrement aux activités proposées parfois sur des week-end complets.

Dans un cadre national de mutation de l'image du pêcheur (Tour de France, Génération Pêche), la qualité des prestations proposées par l'école de pêche a convaincu des élus locaux d'engager des fonds pour financer les projets ambitieux proposés dans le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL). Enfin, cette capacité à mobiliser les plus jeunes et à devenir acteur du tourisme rural, permet aussi à la fédération d'être mieux entendu dans ses missions de défense de l'environnement.

CANTAL



Restauration de zones favorables à la reproduction des salmonidés sur un secteur de la Cère en fort déficit

Face au succès des travaux déjà réalisés en 2015 sur la Cère, permettant de créer 600 m² de zones de frai pour la truite fario, l'AAPPMA de Laroquebrou et la fédération ont souhaité renouveler l'opération sur 6 autres sites, connus pour leur déficit en granulats favorables induit par la rupture du transit sédimentaire au niveau des deux grands barrages hydroélectriques de Saint-Etienne-Cantalès et de Nèpes.

Le fort potentiel en géniteurs sur ce tronçon et le manque de zones de reproduction conduisent à un phénomène de surcreusement et

de surexploitation des quelques zones favorables existantes, limitant ainsi par la suite le recrutement en alevins. C'est avec l'autorisation et l'aide de la commune de Laroquebrou et d'un exploitant agricole, que les membres de l'AAPPMA ont effectué les travaux durant plusieurs jours.

150 m³ d'un mélange de graviers roulés et de galets ont ainsi été déposés dans le lit de la Cère pour restaurer une surface totale d'environ 750 m². Ce projet, entièrement financé par la pêche associative avec des fonds de l'AAPPMA, de la fédération



et de la FNPF, s'inscrit donc dans une véritable démarche de gestion patrimoniale des populations piscicoles à l'échelle du département. Incontestable succès, les 1350 m² de zones restaurées en deux ans ont été parfaitement exploitées par les géniteurs de la Cère. 153 frayères ont en effet pu être dénombrées au moment du pic de reproduction début décembre 2016. Les alevins produits naturellement sur ces zones se répartiront au printemps à la recherche d'habitats par dévalaison naturelle et alimenteront la population de truite de la Cère en aval de ces sites.

CHARENTE



De la baisse des niveaux d'eau aux ruptures d'écoulement: des populations piscicoles en détresse



Le département de la Charente connaît en 2016 une situation hydrologique extrêmement difficile, marquée par un printemps plus pluvieux que la normale mais également par des précipitations en très forte baisse durant la période d'étiage. La précipitation moyenne est ainsi restée légèrement

supérieure à la moyenne sur l'ensemble de l'année mais cela n'a pas empêché la chute libre du débit des cours d'eau. Malgré ce contexte de crise, malgré les nombreux cris d'alarme portés par la fédération auprès de l'administration, les prélèvements pour l'irrigation restent, quant à eux, constants pour satisfaire l'enjeu agricole, quasi exclusivement la production de maïs.

Hormis une opération effectuée dans le cadre de travaux en faveur de la restauration de la continuité écologique sur le bras de Mérienne à Jarnac, la fédération de la Charente est assignée à subir la situation et multiplie ainsi le nombre de pêches de sauvetage, interventions d'urgence, exceptionnelles, directement liées à des ruptures d'écoulements sur une

part importante du réseau hydrographique. Son objectif : sauver notre patrimoine piscicole, piégé dans des rivières réduites à de misérables flaques.

Cinq salariés de la fédération sont mobilisés durant trois mois, entre le 21 juillet et le 17 octobre, sur vingt six interventions au total, sur les bassins de la Touvre, de la Charente, du Lien, du Né, de l'Aume, de la Tardoire et de l'Argence, pour sauver in fine près de 6 000 poissons, toutes espèces confondues. Ces opérations, représentant un coût de plus de 25 000€, se seront bien évidemment déroulées au détriment des actions programmées par la fédération en matière d'aménagement et de restauration de cours d'eau. L'atteinte du bon état de nos rivières n'est visiblement pas encore un objectif partagé...

CHARENTE-MARITIME



L'élaboration du PDPG : une démarche partagée, concertée et conforme au cadrage national

La FNPF propose en 2015 un cadrage national pour l'élaboration des PDPG, visant à tendre vers une homogénéisation de ces documents de référence à l'échelle du territoire français sans toutefois gommer les particularités de chaque département. La fédération, déjà engagée dans l'élaboration de son PDPG au moment de la publication de ces directives, s'est alors tout particulièrement attachée à effectuer les mises à jour nécessaires pour répondre du mieux possible aux attentes et préconisations nationales, tant sur les aspects de méthodologie, de gouvernance que de présentation et d'apparence générale.

Démarche finement suivie et animée par un comité de pilotage, l'élaboration de ce PDPG s'est déroulée de manière partagée et concertée avec l'ensemble des acteurs locaux, notamment les syndicats de rivière et les AAPPMA. La priorité poursuivie : garantir la mise en place d'un outil opérationnel. La consultation et l'association des fédérations limitrophes a également été identifiée comme une priorité pour proposer une réflexion concertée en matière de gestion des contextes interdépartementaux, que ce soit du découpage territorial jusqu'à la réalisation du diagnostic et la préconisation/priorisation d'actions.



Fruit d'un long travail assidu et collectif, la fédération prévoit de finaliser son PDPG en 2017 mais n'entend pas se contenter de sa simple publication. Validé par le Préfet et en complémentarité totale avec les autres outils de planification, tels que le SDAGE par exemple, il représentera évidemment un préambule à de nombreuses démarches de communication, à la rédaction de Plans de Gestion Piscicole (PGP) ou encore à la réalisation d'études et de travaux qui contribueront à satisfaire les objectifs de gestion et de protection durable des milieux aquatiques et des ressources piscicoles de Charente-Maritime.



CORRÈZE



Dérasement d'un étang en tête de bassin, sur le ruisseau de Laplagne

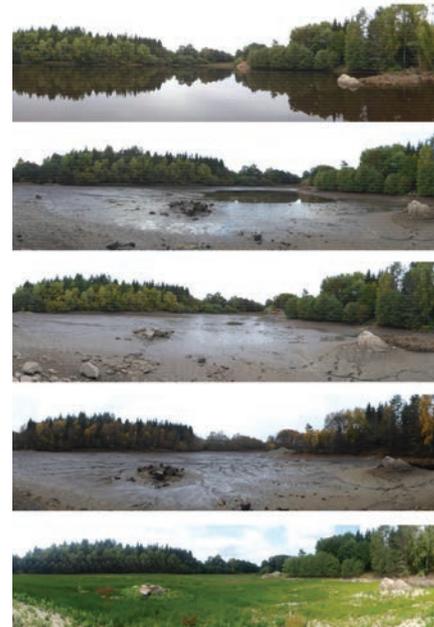
Propriété de l'Etat gérée par la société Vinci Autoroutes depuis la fin des années 1990, cet étang d'environ 1,2 ha, situé sur le ruisseau de Laplagne, affluent rive droite de la Luzège à Maussac, au statut d'enclos piscicole, a vu son arrêté préfectoral se terminer en 2007. Afin de se conformer à la réglementation, la société Vinci Autoroutes s'est rapprochée de la fédération et de l'AAPPMA de Meymac pour porter un projet de dérasement de l'étang par délégation de maîtrise d'ouvrage.

De par sa localisation en tête de bassin, cet étang constitue toutefois jusqu'alors un obstacle pour l'accès aux frayères situées

en amont et le colmatage du lit mineur du ruisseau induit à l'aval est tel que la zone humide et les zones de frai ont totalement disparu et que le régime thermique s'en trouve extrêmement perturbé. Lors des périodes estivales le ruisseau disparaissait en aval de l'étang, en raison de la forte évaporation. Le dérasement de cet étang poursuit donc 3 objectifs : la restauration de la continuité sédimentaire et piscicole, la restauration de la zone humide et la suppression de l'impact sur le réseau hydrologique en aval.

Réalisés grâce au soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne (80%) et de Vinci Autoroute (20%), les travaux se sont déroulés sur 7 jours pour un coût de près de 30 000 €. Ils contribueront sans aucun doute à l'amélioration de l'état

écologique du ruisseau, classé en liste 1 (article L 214-17) et, rattaché à la masse d'eau cours d'eau FRFR494 intitulée « La Luzège de sa source au confluent du Cheny », évaluée en Risque de Non Atteinte du Bon état.



DORDOGNE



Préservation des populations de truite fario par production et déversements de juvéniles issus de géniteurs sauvages



Autrefois riche de nombreuses rivières à truites très bien peuplées, le département de la Dordogne a vu ses populations de salmonidés décroître de façon très inquiétante dès le début de la deuxième moitié du vingtième siècle. Après avoir identifié le facteur principal responsable de ce déclin, le manque d'efficacité

de la reproduction naturelle, et tout en essayant de lutter contre les causes de la raréfaction des salmonidés (pollutions, curage et recalibrage, drainages et autres pompages abusifs), la fédération de la Dordogne a mis au point un programme de repeuplement basé sur un protocole strict de production et de déversement de juvéniles de truite fario issus de géniteurs sauvages directement prélevés au sein du milieu naturel.

Plusieurs centaines de milliers de juvéniles de truite rejoignent ainsi, chaque année, les eaux des rivières salmonicoles du département. Les quantités déversées sont calculées en

fonction des caractéristiques de chaque cours d'eau et notamment de leur capacité d'accueil. Les écophases sont aussi judicieusement choisies afin d'optimiser les taux de survie en fonction des milieux récepteurs.

Après plusieurs années de repeuplements et de contrôle des populations au moyen d'inventaires piscicoles, l'efficacité de ce type de pratique sur bon nombre de cours d'eau du Périgord est incontestable. Ce programme annuel de soutien des populations a permis de sauvegarder efficacement les différentes souches de truite commune du sous-groupe atlantique dont les caractéristiques génétiques sont particulières et ont été identifiées au cours des deux dernières décennies.

HAUTE-GARONNE



Évaluation du colmatage du substrat des frayères à salmonidés sur le bassin de la Garonne amont

À la suite de la crue centennale de 2013, l'association MIGADO et la fédération de la Haute-Garonne unissent leurs compétences pour tenter d'évaluer la qualité du substrat des frayères potentielles et actives de salmonidés sur le bassin versant de la Garonne amont, spécifiquement sur des secteurs perturbés par la présence d'ouvrages hydroélectriques.

Un protocole d'évaluation du degré de colmatage interstitiel des frayères est alors développé à partir de mesures de conductivité hydraulique. Il est



ponctuellement appliqué sur des stations de référence, définies à dire d'expert comme présentant des zones de reproduction fonctionnelles. Des mesures sont réalisées en parallèle en début puis en fin de période d'incubation des œufs pour chaque année de suivi afin de caractériser l'évolution du colmatage pendant la période de reproduction, mais également entre les années depuis la crue de 2013.

Une tendance à la dégradation de la qualité des habitats de reproduction sur la Garonne amont est ainsi mise en évidence depuis 2015. En revanche, ce constat est moins net sur la Pique où seulement une station présente une diminution significative de la perméabilité du substrat entre 2015 et 2016.

Des variations de fonctionnalité

pendant la période d'incubation des œufs sont également soulignées selon les stations considérées et davantage marquées sur la Garonne que sur la Pique. La perméabilité du substrat tend, quant à elle, globalement à diminuer pendant l'hiver, traduisant certainement une augmentation de la quantité de particules fines dans les frayères, mais se restaure totalement ou partiellement à l'occasion des crues de printemps.



GERS



Des projets pédagogiques pour initier et sensibiliser les élèves des écoles primaires du département à la pêche et à la préservation des milieux aquatiques

Le captage d'Estang, classé prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement, a suscité la mise en place d'un Programme d'Actions Territorial (PAT), visant à réduire les pollutions diffuses dans l'aire d'alimentation de ce captage. Dans le cadre d'un projet multi-partenarial de sensibilisation à la protection de ce captage et de restauration du ruisseau de l'Arbout, la fédération s'est portée volontaire pour prendre la maîtrise d'ouvrage du



volet pédagogique.

Un programme a ainsi été spécifiquement développé pour encourager les élèves de classes de 3ème cycle à devenir des acteurs responsables et respectueux de l'environnement en facilitant la prise de conscience sur les enjeux de l'environnement et plus particulièrement ceux en rapport avec les milieux aquatiques tout en appliquant les notions scolaires vues tout au long de l'année. Différents

thèmes sont ainsi abordés : la rivière et son bassin versant, les fonctionnalités naturelles de la faune et la flore aquatique, la ripisylve, source de biodiversité, et un focus sur les poissons d'eau douce. La fédération intervient ainsi sur 6 demi-journées, en classe et au bord de l'eau et propose également le suivi et l'entretien d'un aquarium pédagogique.

Face au succès rencontré depuis 5 ans avec l'école primaire d'Estang, la fédération a souhaité étendre peu à peu ce projet à d'autres écoles du département. En 2016, 13 projets pédagogiques ont été mis en place. Le contenu des programmes s'actualise, se diversifie et s'enrichit régulièrement de manière à éviter toute redondance d'une année sur l'autre et à adapter les interventions aux contextes locaux.



GIRONDE



L'atlas des poissons de Gironde, un outil au service de la connaissance, de la sensibilisation et de la gestion des milieux aquatiques



Après près de 40 années d'inventaires, et une amplification de son action et de son expertise depuis maintenant 10 ans, la fédération se trouve riche d'une quantité importante de données sur la répartition des espèces piscicoles des cours d'eau girondins. L'amélioration des connaissances des peuplements piscicoles étant, par ailleurs, identifiée comme un objectif prioritaire de son PDPG, elle élabore en 2016 un atlas visant à valoriser toutes ces connaissances, acquises par le biais des nombreux inventaires piscicoles mais également des

différents programmes qu'elle pilote.

Soutenue par l'agence de l'eau Adour-Garonne, cette démarche, novatrice à l'échelle départementale, poursuit deux objectifs majeurs : constituer une base de référence sur la connaissance de la répartition des poissons de Gironde et constituer un outil de sensibilisation et de communication qui soit à la fois accessible au grand public comme aux gestionnaires. Au fil de sa centaine de pages, cet atlas propose des « fiches espèces » qui présentent individuellement

46 espèces de poissons recensées sur les cours d'eau du département, entre éléments descriptifs de leur biologie, des aspects règlementaires ou des techniques de pêche à la ligne connues et représentation cartographique de leur évolution spatiale et densitaire.

Au delà des objectifs de connaissance et de sensibilisation, la fédération propose là un véritable outil au service d'une gestion éclairée des milieux aquatiques. Les poissons représentant, en effet, des bio-indicateurs incontournables de la qualité des milieux, la connaissance de l'évolution de leur répartition, des variations de leur abondance ou encore de la structure de leur peuplement permettront, in fine, de poser un diagnostic fin sur la qualité des cours d'eau et de prioriser les interventions au regard des perturbations identifiées : problèmes d'attractivité du milieu, d'hydro-morphologie, de continuité latérale et longitudinale ou encore de pollution.

LANDES



La pose de frayères artificielles pour favoriser la reproduction du sandre



Depuis plusieurs années déjà, quelques AAPPMA viennent en aide aux populations de sandres en leur mettant artificiellement à disposition des zones de frayères,

faisant naturellement défaut dans de nombreux lacs. Interventions désormais largement appuyées et coordonnées par la fédération, elles s'intensifient en 2016 avec la pose de 86 frayères sur les sites de Léon, Mimizan, Parentis, Ste Eulalie/Gastes, Soustons et Peyrehorade.

Le principe : immerger des structures constituées d'une armature métallique (treillis soudé) d'une surface comprise en 1 et 1,44 m², qui sert de support pour la fixation de panneaux de brande d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Ce sont ces panneaux de brande qui servent de support de ponte pour le sandre mais également pour certains cyprinidés, gardons et

carpes notamment, qui peuvent en profiter plus tardivement dans la saison. Une bouée numérotée est systématiquement adjointe à ces structures pour les localiser et faciliter ainsi leur suivi.

Le suivi s'opère à l'aide d'une caméra subaquatique équipée d'une GoPro pour l'enregistrement. Des vidéos subaquatiques présentent ainsi l'occupation progressive et significative des sites puisque 60 des 86 frayères ont été visitées en 2016 et qu'une dizaine de pontes ont déjà été observées, principalement sur les sites de Gastes et Mimizan. Un suivi annuel de ces structures permettra toutefois d'évaluer leur efficacité dans le temps.

LOT



Étudier pour mieux gérer : la communauté des top-prédateurs du Lot dévoile ses secrets



Consciente du rôle essentiel des prédateurs dans la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et partant d'une volonté de gestion responsable de leurs populations, la fédération du Lot a engagé en 2007 une étude scientifique innovante construite sur un partenariat original avec le laboratoire EcoLab de l'Université Paul Sabatier de Toulouse.

Leur défi : s'immiscer dans l'intimité des espaces sub-aquatiques afin de mieux comprendre le comportement du brochet, de la perche, du black-bass, du sandre et du silure nouvellement présent dans les eaux du Lot. Le protocole expérimental mis au point s'est attaché à répondre à différentes questions : Quel est le devenir des brochets de pisciculture déversés dans le milieu naturel ? Peut-on discriminer les brochets natifs des sujets introduits ? Est-il possible de mieux comprendre l'organisation spatiale de la communauté des top-prédateurs et de déterminer leur écologie trophique ?

Dix ans plus tard, le programme

de recherche porte enfin ses fruits et dévoile des résultats qui permettent aujourd'hui à la fédération de répondre à ces interrogations [ex : les brochets issus de pisciculture ne participent pas ou très peu à la reproduction, leur intérêt sur la zone d'étude est essentiellement en faveur de la pêche sportive] et de comprendre plus globalement le comportement et la biologie des top-prédateurs. La fédération dispose aujourd'hui d'éléments clés pour orienter sa gestion, notamment par la prise en compte de différents enjeux liés à la restauration d'annexes fluviales, à la conservation d'habitats immergés ou encore au soutien local des populations de brochets par déversements.

LOT-ET-GARONNE



La pêche au cœur des stratégies de développement touristique en vallée du Lot



Investie depuis près de 20 ans dans la valorisation du patrimoine naturel par la promotion du loisir pêche et le développement du tourisme pêche, la fédération du Lot-et-Garonne renforce d'année en année son partenariat avec le Conseil Départemental du Tourisme, si bien que la pêche est aujourd'hui parfaitement intégrée dans le schéma départemental de développement touristique 2014/2020 par le biais du « défi n°1 » visant à accroître l'attractivité du territoire.

Cette dynamique s'inscrit aussi parfaitement dans le cadre de

la déclinaison de la politique de la FNPF et de la démarche promotionnelle collective portée par l'Entente interdépartementale de la vallée du Lot aux côtés des 4 autres fédérations de l'axe Lot. De renommée nationale et internationale, la destination pêche en « vallée du Lot » fait en effet figure de bijou halieutique. Le Lot en Lot-et-Garonne offre tout particulièrement un domaine de choix du pêcheur en recherche de poissons trophées, avec ses gros spécimens de carpes, sandres, black-bass et silures.

En 2016, la fédération offre une

visibilité accrue de ses principaux parcours d'excellence de la vallée du Lot en engageant, avec la société Pescafilm, la production de 5 épisodes de Globe Fishing valorisant la pêche sous un format de vidéos de 20 minutes avec rencontre de pêcheurs spécialistes locaux et diffusion sur les chaînes You Tube du Comité Départemental du Tourisme et de la fédération. Sont ainsi valorisés la pêche des carnassiers en float tube, la pêche du silure, la pêche des poissons blancs au feeder et à l'anglaise ou encore la pêche itinérante à roder à vélo en bord de canal.



LOZÈRE



Restauration de la continuité écologique du seuil du pont Pessil des anciennes tanneries de Marvejols

Novembre 2016 : la Colagne reprend ses droits grâce à l'effacement du seuil du moulin des anciennes tanneries au Pont Pessil à Marvejols. Fruit d'une démarche collective exemplaire, portée par la fédération avec l'appui financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, ce projet de restauration de la continuité écologique fait écho à de multiples enjeux, de la réduction du risque d'inondation à la libre circulation des populations piscicoles, et en particulier de la truite fario, en passant par l'amélioration de la qualité de l'eau ou celle du

potentiel halieutique du site.

Même si les travaux ne se sont finalement écoulés que sur 4 semaines entre mi septembre et mi octobre 2016, ce projet à débuté en 2009 avec l'acquisition de l'ouvrage et des parcelles riveraines par la fédération. S'engage alors dès 2012 une étude préalable, qui permettra de dresser un état des lieux de la situation et de définir un scénario pour le devenir du site, suivie de longues démarches administratives qui permettront, quant à elles, la prise d'un arrêté préfectoral pour le démantèlement de l'ouvrage et



la réhabilitation du site.

Après l'évacuation des déchets et des éléments patrimoniaux ou fonctionnels, une pêche de sauvetage, la création d'un chenal de dérivation, le comblement de la fosse, l'ouverture du seuil ou encore le retalutage des berges, 2017 sera marqué par la poursuite de la revégétalisation du site et le suivi d'incidence écologique et hydromorphologique, en partenariat avec l'Agence Française de la Biodiversité.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Mobilisation des structures associatives de la pêche de loisir et de leurs adhérents pour une analyse prospective de l'activité halieutique



La mise en œuvre d'un nouveau schéma départemental du tourisme 2014-2016, l'évolution conséquente de la filière halieutique départementale suite aux nombreuses opérations de structuration entreprises, la montée en puissance du portage d'actions en régie d'animations, de marketing et de développement ont conduit la fédération à réaliser un inventaire exhaustif des opérations passées et de leurs incidences pour redéfinir des orientations stratégiques de développement pour les 5

prochaines années.

Parfaitement adapté à l'objectif recherché et en cohérence totale avec la stratégie nationale, l'outil « SDDLPL » ou schéma départemental de développement du loisir pêche, est mobilisé. S'engage alors, sur la base d'un cadre méthodologique strict, la réalisation en plusieurs étapes d'un diagnostic fin : compilation des données existantes, réalisation d'entretiens individuels avec de multiples partenaires, réalisation d'une enquête en ligne auprès des pêcheurs pour actualiser les données en matière de comportements et attentes, analyse et mise en forme des données recueillies, analyse des ventes de cartes entre 2014 et 2016 et élaboration d'une grille de diagnostic « SWOT ».

Sur la base du diagnostic ainsi établi, partagé et validé, la fédération invite, dans une nouvelle phase de travail, ses AAPPMA et leurs adhérents à devenir des acteurs de la pêche de demain. Des ateliers « brainstorming » sont organisés en fin d'année 2016 sur trois thématiques : l'halieutisme, les animations, l'éducation à l'environnement, la formation et le marketing, la communication. L'objectif recherché : réunir l'ensemble du tissu associatif pour dessiner et s'approprier l'avenir de la pêche de loisir. Le programme d'actions ainsi collectivement construit constituera le socle de la future politique de développement du loisir pêche dans les Pyrénées-Atlantiques.



HAUTES-PYRÉNÉES



Une approche expérimentale pour le suivi de la reproduction des poissons en plans d'eau

Depuis quelques années, la fédération des Hautes-Pyrénées améliore ses connaissances sur les populations piscicoles des plans d'eau de seconde catégorie, notamment sur les lacs d'irrigations, dont le fonctionnement est totalement artificiel. Pour contourner l'effet de mortalité induit par les moyens d'échantillonnages habituels, par pêche au filet maillant, une approche plus qualitative basée sur l'échantillonnage des alevins par pêche électrique, selon le protocole des Echantillonnages Ponctuels d'Abondance (EPA), semble représenter selon la fédération une alternative intéressante.

Testé avec succès pendant 3 ans dans la retenue de Puydarrieux, la fédération a souhaité étendre ce protocole à d'autres sites afin de constituer un réseau de suivi de la reproduction. Réalisé selon une fréquence annuelle, il vise à suivre le recrutement pour connaître les espèces qui se reproduisent, estimer l'efficacité de leur reproduction, identifier les paramètres clés influençant l'efficacité de la reproduction et utiliser ces résultats pour améliorer la gestion de ces milieux et recourir au soutien des populations à bon escient.



En 2016, 3 plans d'eau (Gabas, Bours, Arret-Darré) ont été échantillonnés au printemps et en été afin de comparer l'efficacité du protocole utilisé sur certaines espèces et particulièrement le brochet. Cette approche affiche, certes, un manque de précision et des résultats plus ou moins robustes selon les espèces, mais reste pertinente dans les comparaisons qui sont faites entre plans d'eau ou entre différentes années pour un même plan d'eau.

TARN



Un bilan éco pathologique pour enrichir le diagnostic de l'état des cours d'eau



Au fil des années, l'état pathologique des poissons observés lors des campagnes d'inventaires piscicoles menés par la fédération s'est avéré de plus en plus alertant. Elle a donc jugé important de porter à connaissance dans ses rapports l'état de santé des poissons inventoriés, aussi bien que leur densité ou leur biomasse. Aussi, à compter de 2012, un bilan sanitaire des peuplements

a été établi afin d'alerter les administrations en charge de la protection des milieux aquatiques sur cet état pathologique, susceptible de traduire un problème environnemental.

Dans cette optique, la fédération a développé ses compétences grâce à la formation « Ecopathologie des poissons d'eau douce » dispensée par l'Association Santé Poissons Sauvages. En 2016, sur chaque station de pêche, le bilan sanitaire inclus désormais la notation des codes pathologie et le calcul de l'indice pathologique global, en complément de la prévalence.

Le bilan éco-pathologique rédigé en 2016 synthétise les données récoltées entre 2012 et 2016 sur 97 inventaires piscicoles, concernant 69 cours d'eau différents. Les pathologies les

plus fréquemment rencontrées dans le département sont les nécroses (11,5%), les hémorragies (8,3%) et les ulcères (6,3%), mais il a également pu être observé des tumeurs, des champignons ainsi que la maladie des points noirs. Les espèces les plus touchées, au prorata de leur présence sur les stations, sont les carassins (25%), les ablettes (22%), puis les chevesnes et les carpes (17%). Suivent, en moindre proportion, les gardons, les vairons, les goujons et les loches franches. Sur la période analysée, la proportion de stations où l'état pathologique est dégradé varie entre 22 et 27%. Le suivi sera pérennisé et approfondi dans les années à venir afin d'établir un diagnostic sur les causes de dégradation de l'état pathologique des cours d'eau du département.



Des inventaires par pêches aux filets maillants pour caractériser le potentiel piscicole des plans d'eau



Instaurés dans le cadre d'une dynamique globale d'acquisition de connaissances mais également pour répondre aux besoins des AAPPMA engagées dans l'élaboration de leur Plan de Gestion Piscicole (PGP) ou compléter le diagnostic effectué sur les sites suivis en partenariat avec l'UFBAG et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, des inventaires piscicoles sont réalisés depuis plusieurs années par pêche aux filets maillants par la fédération du Tarn-et-Garonne.

Conforme à la norme en vigueur (NF EN 14757), le protocole appliqué reste de l'ordre du simple échantillonnage, dit de « sondage », mais les précautions prises sur l'effort de pêche,

notamment en termes de nombre de filets, permettent d'avoir une image semi-quantitative fiable du peuplement, sans toutefois avoir de conséquences notables sur le stock de poissons des plans d'eau. L'analyse détaillée des peuplements permet de mettre en évidence le potentiel piscicole des plans d'eau, en identifiant notamment la répartition des abondances numériques et pondérales entre chaque espèce ou la structuration des différentes populations.

En 2016, le faible potentiel piscicole identifié sur la retenue de Cordes-Tolosanes, près de Lafitte, a par exemple amené la fédération à proposer des mesures de gestion visant à augmenter les surfaces de reproduction pour les espèces

phytophiles et de refuge par la pose de frayères artificielles, ou de façon plus pérenne par le reprofilage des berges et la plantation et l'ensemencement d'hélophytes, d'hydrophytes et/ou d'arbres sur les zones les plus favorables. Pour les cas des plans d'eau de Vigueron et Gariès, ces inventaires ont permis de mettre en évidence des peuplements relativement bien équilibrés avec une abondance de carnassiers, et plus particulièrement de sandre, ce qui a amené l'AAPPMA à raisonner sa gestion halieutique.





Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne

44, Cours du neuvième de ligne - 47000 AGEN
ufbag@orange.fr / 05 53 66 16 68



Action soutenue par :



Réalisation : UFBAG (selon une trame commune conçue par l'AFPCVL, l'ARPNA et l'UFBAG)
Crédits photos : Laurent Madelon, Fédérations de pêche et UFBAG, sauf mention contraire sur les photos.